

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

15/12/2022 - 58

Date de la convocation : 09/12/2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 58 Pouvoirs : 13

Le jeudi 15 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Jean-Marc SAINT AUBIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, M. Jacques MICHON.

## **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Raphaël AIX (pouvoir à Mme Lucie VAILLANT), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Estelle MOUY), M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), M. Jean-Christophe LECLERCQ, (pouvoir à Mme Nathalie APERS), Mme Chantal RYBAK (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. François GUIFFARD (pouvoir à Mme Marylise Fenain), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Thierry BOURY), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. VANDEVILLE), M. Michaël DOZIERE (pouvoir à M. Hocine MAZY)

## **EXCUSÉS :**

Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS.

## **ABSENT REPRÉSENTÉ :**

M. Eric SILVAIN

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information.

## **19 – Habitat**

### **19.1 – Avenant 2022-4 à la Convention de délégation des aides à la Pierre 2017-2022 – Ajustements des autorisations d'engagement ERBM**

DOUAISIS AGGLO a renouvelé en juin 2017 et ce pour une période de 6 ans la convention de délégation de compétence, lui permettant de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, et de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Le 7 mars 2022, Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) plénier a fixé les objectifs et enveloppe de dotations par territoire.

Depuis lors, les enveloppes de dotations ont été réévaluées au regard de la programmation 2022 des territoires.

L'avenant 2022-3 validé en conseil communautaire le 17 octobre 2022 a acté l'abondement des dotations suivantes :

- L'enveloppe Plan de Relance – Réhabilitation lourde portée à 430 000 € permettant le financement de la réhabilitation de 43 logements
- L'enveloppe ERBM portée à 3 469 500 € amenant les dotations 2022 à 5 309 000 € et permettant à terme le financement des 4 dernières opérations de réhabilitation inscrites au 1<sup>er</sup> triennal ERBM de Douaisis Agglo.

Courant octobre, suite à l'accélération des financements portée au programme de réhabilitation des cités minières dans le cadre de l'ERBM, deux opérations complémentaires ont été intégrées à la programmation initiale et feront l'objet d'un financement à l'horizon 2023.

- Cité Malmaison – Guesnain – 56 logements
- Cité Belleforière – Roost Warendin – 160 logements

Lors du bureau du CRHH du 25 octobre 2022, une **dotation complémentaire de 270 000 €** a été actée et permettra en partie le financement de ces opérations.

Les autorisations d'engagement sont ainsi portées en 2022 à **5 579 000 € au titre de l'ERBM**.

Concernant l'offre nouvelle, initialement de 684 466 €, l'enveloppe de dotation 2022 afférente est réévaluée à hauteur de 426 486 € à laquelle s'ajoute un reliquat d'enveloppe 2021 de 134 938 € permettant le financement des 87 PLAI en programmation cette année.

Par ailleurs Douaisis Agglo bénéficie de 20 mesures Maitrise d'œuvre Urbain et Sociale (MOUS ) permettant l'accompagnement de la réalisation des terrains familiaux à destination des Gens du Voyage représentant une enveloppe 2022 de **35 000 €**.

Afin que puisse être déléguées les enveloppes complémentaires précitées, Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président, ou son délégué, à signer l'avenant 2022-4 à la convention de délégation de compétences de gestion en faveur du parc privé et du parc social,
- d'autoriser le Président, ou son délégué, à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.*

*Publié le* 27/12/2022  
*Réceptionné en sous-préfecture le* 21/12/2022

*Identifiant de télétransmission*  
059-200044618-20221215-15-12-2022-58-DE

**LE PRESIDENT,**



**Christian POIRET**

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Jacques PEYRAUD**



## **Convention de délégation de compétences**

### **Avenant n° 2022 - 4**

Douaisis Agglo, représentée par Monsieur Christian POIRET, Président,

et

L'Etat, représenté par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord,

Vu la convention de délégation de compétence en date du 30 juin 2017 ;

Vu l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé le 07 mars 2017 ;

Vu la liste des cités minières à réhabiliter pour le premier triennal (2018/2020) arrêtée lors du comité de pilotage ERBM le 5 juin 2018 ;

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement plénier du 07 mars 2022 sur la répartition des crédits en 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 25 octobre 2022 sur la répartition définitive de l'enveloppe ERBM ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 ;

**Le présent avenant a pour objet d'acter les évolutions des dotations 2022 de Douaisis Agglo relatives à l'offre nouvelle, au Plan de relance, à la réhabilitation du parc social dans le cadre de l'ERBM, et aux mesures MOUS.**

## A – MODALITÉS FINANCIERES POUR 2022 relatives au parc social

La programmation 2022 de Douaisis Agglo s'établit à :

- 87 PLAI
- 159 PLUS
- 126 PLS

soit 372 logements.

### **Autorisations d'engagement au titre de l'offre nouvelle**

La programmation génère un besoin de 87 x 6 452€, soit 561 324€

Compte tenu d'un reliquat d'AE 2021 de 134 938 €, la dotation 2022 s'élève à **426 386€**

### **Autorisations d'engagement au titre de la réhabilitation du parc social dans le cadre du Plan de relance (rappel)**

Les AE 2022 au titre du Plan de relance s'élèvent à **430 000 €**

### **Autorisations d'engagement au titre de la réhabilitation du parc social dans le cadre de l'ERBM**

En septembre, l'enveloppe relative à l'ERBM a été réévaluée au regard des perspectives de financement des opérations sur le territoire de Douaisis Agglo en 2022 et 2023.

Initialement d'1 849 500 €, l'enveloppe était abondée de 3 469 500 € permettant à terme le financement des quatre dernières opérations du premier triennal.

Les autorisations d'engagement au titre de l'ERBM étaient ainsi portées à 5 309 000 € auxquelles s'ajoutait un reliquat d'AE de 616 000 €.

Lors du bureau du CRHH du 25 octobre 2022, une enveloppe complémentaire de 270 000 € a été déléguée à Douaisis Agglo permettant le financement de deux opérations complémentaires.

Les autorisations d'engagement sont in fine portées à **5 579 000 € auxquelles s'ajoute un reliquat d'AE 2021 de 616 000 €.**

### **Autorisations d'engagement au titre des mesures MOUS :**

Douaisis Agglo bénéficie de 20 mesures MOUS représentant un montant d'AE de **35 000€**

Pour l'Etat

Pour DOUAISIS AGGLO

Le Préfet de la Région Hauts de France,  
Préfet du Nord  
Ou son représentant

Christian POIRET  
Président de DOUAISIS AGGLO